

Département
ILLE ET VILAINE
Commune
LE PETIT FOUGERAY

N°2026068

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2026

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-six, le huit octobre, à dix-neuf heures et quarante-cinq
En exercice : 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Le Petit Fougeray, dûment
Présents : 14 convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de
Votants : 14 Monsieur Christophe BRULLÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2026

Présents : M. BRULLÉ, M. MOREL, Mme CHANCEREL, M. LETORT,
Mme GEORGE, Mme GRANNEC, M. MORIN, Mme BARBÉ,
Mme BOUGOT, M. IMBERT, M. GANDELIN, Mme THOMAS, M. LOUIS,
M. GAILLARD.

Absente : Mme ROUXEL.

Pouvoir :

Secrétaire : Mme Anne BARBÉ.

VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

Conformément à la loi n°2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 7/10/2021 parus au JO du 9/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Maire soumet alors au Conseil Municipal l'arrêt du procès-verbal de la réunion précédente du 3 septembre 2026.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 8 octobre 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Christophe BRULLÉ.

